|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **La Formation syndicale Cgt**  **Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15 | | Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr)  Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **Mise en situation de formateur.rice.s « Durée du travail Module 2 »** Public : Les formateurs syndicaux, c’est-à-dire les camarades susceptibles de participer à la construction d’un module de formation sur « La durée du travail Module 2 » à destination des Conseillers Prud’hommes. Le contexte qui amène à faire de la formation : Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à une responsabilité ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de participer à la construction du module de formation, la durée du travail module 2. Les objectifs de formation : Les stagiaires seront outillés pour construire la session durée du travail module 2, et y intervenir. Les thèmes abordés : 1. Les conventions de forfaits ;  2. Les repos et jours fériés ;  3. Le travail dominical ;  4. Les congés ;  5. Le contrôle de la durée du travail. Les pré requis à cette formation : Les stagiaires devront déjà avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1 (tronc commun), ainsi que la formation des formateurs. Évaluations prévues : Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participant.e.s d’auto-mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations.  Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses.  Évaluation appréciative de thème et fin de formation. Forme et durée de l’action de formation  * Stage de 5 jours du 27/01/2019 au 01/02/2019 à l’Institut du Travail de Strasbourg. | | |
|  | | |